

Communiqué
Le 4 février 2025

C'est quand qu'on lutte vraiment contre le chômage ?

Rien ne va décidément plus pour la Macronie. Même ses apparents bons résultats économiques s'étiolent : les chiffres du chômage pour le dernier trimestre 2024 sont catastrophiques, le plus mauvais score depuis 2015 période Covid exceptée ! Soit 117 000 de chômeurs et chômeuses en plus. Une hausse de près de 4 % des chômeur-ses n'ayant pas du tout travaillé sur la période (8,5 % pour les moins de 25 ans). Et l'on s'attend à ce que 2025 suive le même chemin. A tel point que les perspectives indiquent un taux de chômage de 8,5 % à la fin de l'année, peut être même plus.

Rien d'étonnant alors que 2024 a vu les plans sociaux, notamment dans les grands sites industriels automobiles, s'enchaîner. Entre 170 000 et 200 000 pertes d'emplois pour ces seuls plans sociaux depuis l'automne 2024. 260 000 sont concernés par une procédure judiciaire. 100 000 nouvelles suppressions d'emplois sont prévues en 2025. Outre la conjoncture internationale défavorable, la boulimie patronale et financière à dégager toujours plus de marge bénéficiaire et verser toujours plus de dividendes aux actionnaires sont autant d'éléments d'explication. Alors que le patronat licencier, les groupes du CAC 40 ont versé en 2024 pour un total de 72,8 milliards d'euros de dividendes, en hausse de 8,5% sur un an.

En réalité les « bons scores » de la lutte contre le chômage affichés par Macron ces dernières années ont pour origine les aides publiques massives à l'apprentissage à partir de 2018 et le contexte de forte reprise de l'activité suite au covid. Le retour à une certaine normalité économique depuis 2023, le contexte international et le fait que la plupart des apprenti-es ne trouvent pas d'emploi à l'issue de leur période d'apprentissage signent la fin des illusions et la flambée du chômage alors que les créations d'emploi ont elles même diminué de 5 % en 2024 selon l'URSSAF. Et cela devrait se poursuivre en 2025.

Pourtant contre le chômage, des solutions débouchant sur de véritables créations d'emploi existent et doivent être mise en œuvre. A commencer par la réduction du temps de travail à 32h sans perte de salaire, l'augmentation des salaires, traitements et des minima sociaux pour alimenter l'activité économique, le recrutement massif dans les services publics comme la santé et autres besoins sociaux, l'investissement dans les filières sociales et écologiques.

L'Union syndicale Solidaires revendique enfin la mise en place d'un statut du salarié qui permette une continuité du salaire entre deux emplois. A notre camp social de construire le rapport de force pour l'imposer.